

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_039

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Serge DONDINI, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune au sein de la CLECT

Rapporteur : M le Maire

L'article 86 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 a organisé la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre du régime de la taxe professionnelle unique. Cette procédure est codifiée au Code Général des impôts (article 1609 nonies C.IV).

M le Maire expose que la loi est créée entre les communes et la communauté de communes, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_039-DE
A G E D I

DE_2026_039

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il est alors nécessaire de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune au sein de la CLECT.

M. Le Maire propose de désigner :

- Titulaire : Michèle BUISSON
- Suppléant : Joyce BOUM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° DESIGNER les représentants de la CLECT :

- Madame Michèle BUISSON
- Madame Joyce BOUM

2° AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

3° DIT QUE Monsieur Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_039-DE

A G E D I

DE_2026_039

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/04/2026
Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_039-DE
A G E D I

DE_2026_039